

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 6 SEPTEMBRE 1850.

No. 102.

Importance des Etudes Religieuses pour le bien général de la Société.

(DISCOURS PRONONCÉS AUX EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLEGE DE ST. HYACINTHE, 31 JUILLET 1850.)

DEUXIÈME DISCOURS.

Messieurs,

En partant de ce fait que la religion est la base de la société, on a conclu que la religion est vraie, et qu'elle doit être étudiée avec soin, ne serait-ce que sous le rapport des avantages qu'elle apporte dans l'ordre temporel. Je viens vous présenter la même conséquence, mais au moyen d'une argumentation procédant par une voie opposée.

Je suppose admise la vérité de la religion; on plutôt en parlant devant cet auditoire chrétien, il ne s'agit point d'hypothèse; je dis donc: la vérité de la religion est reconnue; eh bien! je conclus de ce fait que la religion doit être l'objet de profondes études pour le plus grand intérêt de l'ordre social.

La religion ne doit point être considérée comme un ordre de choses à part, comme une loi spéciale réglant les affaires purement spirituelles, exprimant les rapports immédiats et directs de l'homme avec Dieu, et sans liaison avec les théories diverses de la science, sans influence sur la société temporelle.

C'est parce que la religion a été ainsi isolée qu'elle a perdu cet empire qu'elle exerçait jadis sur toutes les intelligences: On fit abstraction de ses principes dans les théories politiques, philosophiques, littéraires; l'histoire fut appréciée sans elle. Regardée comme étrangère aux diverses occupations de l'esprit humain, elle fut lantée du système général des études intellectuelles.

Il fut seulement permis à l'individu de lui donner accès au fond de sa conscience. Mais comme on prétendait tout expliquer sans son intervention; que sa pensée n'était pas rappelée par un besoin continu de recourir à ses lumières, elle fut bientôt oubliée, méconnue.

Il y eut dans cette séparation de la religion des autres objets des connaissances humaines une inconcevable erreur, un défaut essentiel de logique, un manque total de réflexion sur la destination des facultés intellectuelles.

L'unité est le caractère essentiel des œuvres de Dieu, parce que l'unité est Dieu même. La création entière doit avoir un but unique. Ce but, c'est Dieu. En créant le monde, le tout-puissant ne put avoir d'autre terme de sa pensée que lui-même, c'est-à-dire, sa gloire par la manifestation de ses attributs et l'hommage qu'il devait recevoir de ses créatures. Principe de tout ce qui existe, il en doit être aussi la fin. Tout descend de lui, tout doit remonter vers lui. Voilà ce que la suprême justice, la loi générale de l'ordre découvrent à la raison, et ce que la religion proclame en disant que tout doit être rapporté à Dieu.

Mais comment connaître les moyens de donner à nos actes cette impulsion qui les pousse vers Dieu? Comment remplir la fin de notre existence en rapportant tout à celui de qui nous avons tout reçu? Dieu vient au secours de notre ignorance, il nous manifeste sa volonté par la révélation.

Les diverses facultés de l'homme sont les moyens qu'il a de se mettre en rapport avec le

bien infini. Mais elles ne se portent pas toujours immédiatement, directement vers le créateur.

Entre Dieu et l'homme, il y a d'autres hommes, il y a la société, il y a la nature.

Comment faire tourner vers le créateur ces rapports de l'homme avec la création? Comment diriger à Dieu les actes divers produits par l'application des facultés de l'homme aux objets qui l'entourent? L'ensemble des vérités que Dieu a révélées ne doit-il pas renfermer un enseignement qui l'instruise sur cet important objet?

Supposons un ordre de connaissances, un ensemble de rapports de l'homme avec les êtres créés qui à son dernier terme arriverait à une autre fin que Dieu. Quelle pourrait être cette fin? Comment dans le système général des lois de la création pourrait se trouver cet ordre de choses, qui aurait un résultat particulier, dérogeant au but qu'a dû se proposer le créateur?

Admettra-t-on, par exemple, que la société civile et politique soit parfaitement indépendante aux yeux de Dieu. Que les hommes vivent dans l'état sauvage, dans une parfaite indépendance les uns des autres, qu'ils soient liés par des rapports sociaux qui permettent plus ou moins de développements aux facultés données à l'homme par Dieu et maintiennent l'ordre, la justice, le respect des droits individuels?

Que l'autorité étant constituée, on puisse la renverser à son gré, et tout bouleverser en amenant chaque jour une révolution nouvelle;

Que de peuple à peuple on en vienne à des dissensions, à des querelles qui se vident par toutes sortes de calamités, et par l'effusion du sang de millions d'hommes;

Que les lois civiles portent telle et telle disposition qui ne s'accorde pas avec les maximes de la religion ou qui blesse la constitution de la société religieuse telle que Dieu l'a formée;

Que le goût des choses matérielles soit excité de plus en plus, quelles que soient les conséquences morales qui en résultent, par les efforts des gouvernements politiques.

En un mot que tout se fasse dans la société sans aucun rapport avec les vérités et les principes de l'ordre surnaturel. Eh bien, admettra-t-on que tout cela soit un état de choses auquel Dieu n'ait rien à voir, pour ainsi dire, et sur lequel la religion n'ait aucune action à exercer.

Le genre humain a subsisté six mille ans; il durera peut-être encore des milliers et des milliers de siècles. L'histoire du monde ne sera que le récit de transformations sociales, de bouleversements politiques, qui auront mis en lutte tous les principes, changé les idées, les mœurs, favorisé ou proscrit les croyances révélées; mais ce sera un livre fermé pour Dieu: il n'a pas droit de se le faire ouvrir, pour demander compte des faits qui y sont contenus. La société politique et civile est un ordre de choses à part, qui concerne l'homme seul: elle subit ses diverses phases dans le temps; Dieu ne peut s'occuper que de ce qui a trait à l'éternité.

Ainsi, Messieurs, tous les événements de l'ordre social seraient hors des desseins du créateur; les actions des hommes dans le système politique ne devraient pas avoir Dieu pour but, et elles ne peuvent en effet tendre

vers lui, si elles s'écartent des principes et des préceptes que lui-même a révélés. Mais la raison, de concert avec la religion, ne peut admettre cette exception à la loi générale qui ramène tout à l'unité, et qui proclame que tout doit être rapporté à Dieu, parce qu'il est le principe de tout. Et Dieu lui-même ne peut permettre cette exception, sans renoncer à ce qui lui est dû, c'est-à-dire, sans s'abandonner soi-même.

Et ce n'est pas d'ailleurs uniquement par cette raison métaphysique que l'ordre social ne peut être reconnu comme indépendant de l'ordre religieux.

La religion étant admise, comme réglant les rapports de l'individu avec Dieu, il faut bien que la société politique ne nuise pas à l'accomplissement des devoirs de l'homme, envers son créateur; qu'elle ne prescrive rien, par conséquent, qui mette l'individu dans une lutte entre sa conscience et l'asservissement à une loi injuste et impie; il faut bien qu'elle laisse à tous ses membres une pleine et entière liberté d'atteindre par la pratique de la religion le but auquel Dieu les a destinés.

Etsi l'on reconnaît l'existence d'une société divinement instituée pour conserver la révélation suprême, on devrait nécessairement admettre qu'aucune institution politique ou civile ne peut s'opposer à la libre exercice des attributions de cette société; car ce serait constituer le pouvoir social en lutte contre Dieu même.

Non, la société civile ne peut être en opposition avec la société religieuse: au contraire elle n'existe que pour lui prêter main forte, que pour maintenir un ordre qui permette à l'homme de jouir de la sécurité et de la liberté d'accomplir les deux grands préceptes de la religion: aimer Dieu de tout son cœur, et le prochain comme soi-même... La religion, bien comprise ne saurait admettre une autre fin à l'ordre politique. D'après elle le but de toute théorie sociale doit être de diriger les hommes vers le bien, de placer la société dans le meilleur état possible, de combiner le bien moral et le bien matériel de peuples dans les rapports les plus propres à mettre l'homme en état de remplir les devoirs qui lui sont prescrits par le créateur.

Mais le bien moral pour la société ne saurait être autre chose que le maintien de l'ordre, l'observation de la justice, l'exercice de la bienveillance réciproque des hommes les uns envers les autres. Or cela n'est pas prescrit, réglé par la religion? Elle n'a pas d'autre but dans les préceptes qui expriment les rapports des hommes entre eux. Sa morale a pour objet le perfectionnement de l'homme: la pratique de cette morale devra être le bonheur de la société. Si les individus en général sont bons et justes, la société entière sera bonne et juste.

Conçoit-on que ce qui ferait le bonheur de l'homme fut le malheur de l'humanité? Donc suivant le plus ou moins de vérités renfermées dans le culte religieux, il y aura plus ou moins de bonheur dans l'Etat. Donc toute politique, toute institution sociale, qui de sa nature contredirait une maxime de la religion, devrait par cela même être aussitôt rejetée. Donc pour établir la meilleure théorie sur le bien être des peuples, il faut avoir pris ses principes dans les enseignements de la religion.

D'une autre part, le bien matériel, objet des préoccupations de l'homme d'Etat, ne peut être recherché que comme moyen de placer la société, par l'aisance qu'il procure à ses membres, dans le plus libre exercice de ses tendances morales, de faciliter le développement des facultés intellectuelles, afin qu'elles atteignent plus tôt leur objet, le Bien Suprême. Faire rechercher les jouissances matérielles comme but principal, diriger à cette fin tous les desirs, tous les efforts d'un peuple, ce serait méconnaître l'objet de la société, et la fin de l'homme. Ainsi l'élan à donner aux sciences naturelles, l'application de leurs découvertes, les développements de l'industrie ne doivent point dans l'impulsion qu'on leur donne, détourner la société de sa marche dans le progrès moral. Ici encore la religion doit être consultée. à cause de son enseignement général sur les effets des satisfactions matérielles relativement au moral de l'homme; et aussi parce que plusieurs de ses préceptes, de ses institutions donnent des lumières sur la tendance plus ou moins funeste et démoralisante de certaines jouissances.

L'étude de la religion devra donc fournir la solution de plusieurs grands problèmes d'économie sociale et politique. Il n'est pas à croire que sur un ordre de choses qui intéresse si vivement l'humanité, et qui doit influencer si puissamment sur l'état moral et même religieux de l'homme, il n'est pas à croire qu'il ne se trouvent des renseignements importants dans ce code de lois que Dieu a données pour le plus grand bien de l'homme, c'est-à-dire la religion. Donc l'étude approfondie de la doctrine révélée est nécessaire à l'écrivain social, au publiciste, à l'homme d'Etat.

Quelques applications de ces préceptes à certaines questions sociales fort débattues aujourd'hui feront mieux comprendre la vérité de la conclusion que nous venons d'exprimer.

Il a déjà été démontré que la théorie du Communisme ne pourrait être victorieusement combattue que par la doctrine religieuse sur l'inegalité des conditions. Mais voici d'autres questions capitales. Quelle est l'origine du pouvoir social? Est-il tellement soumis à la multitude que celle-ci puisse, sans raison, le renverser à sa volonté, suivant la doctrine de J. J. Rousseau? L'autorité politique prise en général n'est-elle qu'une invention des hommes que l'on peut modifier, changer, détruire même à son gré? La religion dit, que le pouvoir, quelle que soit la forme dans laquelle il s'exerce, vient de Dieu; et que si la société a le droit de mettre des garanties à sa liberté, son intérêt à elle-même demande le respect et la conservation de l'autorité qui maintient l'ordre, et en conséquence elle fait un devoir d'obéir aux puissances constituées.

Dans les pays dont l'industrie fait la richesse, mais menace aussitôt de la ruine sociale, si elle n'est pas sagement dirigée, la religion ne guidera-t-elle pas le législateur appelé à réglementer le travail des manufactures, elle qui enseigne que la première œuvre de l'homme étant de faire son salut il doit avoir le temps et les moyens de s'occuper des intérêts de son âme, et sanctifier par un saint repos le jour du Seigneur; elle qui fait aux maîtres un devoir de surveiller la moralité de ceux qu'ils emploient et qui monte le pauvre qui travaille comme le représentant du Christ, le rend un objet de commisération et d'amour,

et défend d'en faire par un labeur excessif l'esclave de l'antiquité. Si la législation tenait compte de ces considérations, ne vrait-on pas s'arrêter dans son terrible progrès l'abrutissement moral où tendent les populations manufacturières?

Le paupérisme envahit de plus en plus certains états. Que faire des pauvres? On croirait que l'humanité seule pourrait résoudre la question? Malheureusement les législations antiques et certaines législations modernes montrent tout le mépris que l'on peut faire de ceux qui souffrent. On n'a semblé préoccupé que du soin d'empêcher les pauvres d'importuner le riche du spectacle de la misère ou d'affranchir celui-ci de la crainte du soulèvement des indigents? La religion, qui n'a jamais encouragé la mendicité proprement dite, mais qui honore la pauvreté, fait un devoir au pouvoir social d'offrir suivant les circonstances aux classes indigentes des moyens d'amélioration à leur sort, mais en même temps elle veut qu'on laisse la liberté à la charité, parce que l'exercice de cette vertu est l'accomplissement de son précepte le plus cher. La considération des principes religieux sur la pauvreté et la charité, et l'étude des institutions chrétiennes inspirées par ces principes, fournissent peut-être les moyens les plus efficaces d'obvier, autant qu'il se peut, aux maux dont le paupérisme menace certaines sociétés.

Outre ces grandes questions sociales, la législation intervient aussi dans les conventions privées. Là encore elle rencontrera la religion à chaque pas. Doit-on ne mettre aucune entrave aux stipulations que fait le prêteur d'argent avec celui qui emprunte, c'est-à-dire, la loi ne reconnaît-elle plus d'usure? Une cupidité sophistique dira: Oui; mais la religion au nom du pauvre dira: Non; et tout en reconnaissant que dans certaines limites la loi peut déterminer le taux de l'intérêt, elle maintient le principe général que l'usure est un vol, et l'oppression du faible par le fort.

La constitution de la famille devient quelquefois aussi l'objet des délibérations des corps politiques. Mais la religion a soumis à ses lois la famille comme la société. Le bonheur de l'homme est trop intéressé à tout ce qui tient aux liens les plus intimes de la vie, pour que la parole divine qui pourvoit à tous les besoins et proscrit tous les penchants pervers, source de trouble et de désordre, n'ait pas pourvu à assurer la base de la famille: c'est ce qu'a fait la religion en condamnant le divorce et la polygamie. Sous ce rapport elle n'a rien laissé à faire à la législation civile.

Quels rapports l'Etat doit-il avoir avec l'Eglise? La société civile, doit-elle une subvention au sacerdoce, ou du moins confirmer de son autorité le droit que prétend l'Eglise à recevoir du peuple son soutien temporel? Le législateur qui croit à la religion et veut éclairer son opinion sur ces points, n'a qu'à recourir aux moyens ordinaires; ouvrir les saintes écritures et consulter la tradition chrétienne.

L'éducation est, suivant la mesure de ses développements et la nature de ses doctrines, la source plus au moins féconde de la prospérité des Etats. On ne saurait refuser à la société politique le droit de s'en occuper du moins pour lui donner un puissant encouragement. Mais voici de suite une question immense qui de fait s'agit partout. Le gouvernement doit-il diriger seul l'instruction? De

FEUILLETON.

LE CALENDRIER

DE LA

DANS LA

AVRIL.

(Suite.)

Mais cette variété d'exhibitions qui fait de Paris le musée du monde, n'offre point seulement au promeneur un moyen de s'instruire, c'est une perpétuelle excitation pour l'imagination éveillée, un premier échelon dressé devant nos songes. En le voyant, que de voyages entrepris par la pensée, quelles aventures rêvées, que de merveilleux tableaux ébauchés! Je ne regarde jamais, près des bûches chinoises, cette boutique tapissée de jasmin des Florides et pleine de magnolias, sans voir se dérouler devant moi toutes les clartés des forêts du nouveau monde décrites par l'auteur d'Atala.

Puis, quand cette étude des choses et cet entraînement avec la pensée a amené la fatigue, regardez autour de vous! quels contrastes de tournures et de physiologies dans la multitude! quel vaste champ d'exercice pour la méditation! L'éclair d'un regard entrevu, quelques mots saisis au passage ouvrent mille

perspectives. Vous cherchez à comprendre ces révélations incomplètes, comme l'antiquaire s'efforce de déchiffrer l'inscription mutilée de quelque vieux monument. Vous bâtissez une histoire sur un geste; sur une parole! Jeux étonnants de l'intelligence qui se repose dans la fiction des lourdes banalités du réel.

Hélas! en passant près de la porte cochère d'un hôtel, j'ai tout à l'heure aperçu un triste sujet pour une de ces histoires. Au coin le moins lumineux, un homme était debout, la tête nue et tendant son chapeau à la clarté des passants. Son habit avait cette pauvreté indigente qui prouve une misère longtemps combattue; boudonné avec soin, il cachait l'absence du linge. Le visage à demi voilé par de longs cheveux gris, et les yeux fermés comme s'il eût voulu échapper au spectacle de son humiliation, le mendiant demeurait muet et sans mouvement. Les promeneurs passaient avec distraction à côté de cette indigence qu'enveloppaient le silence et l'ombre; heureux d'échapper à l'importunité de la plainte, ils détournaient les yeux! Tout à coup la porte cochère a glissé sur les gonds; un équipage très-bas, garni de lanternes d'argent et traîné par deux chevaux noirs, est sorti doucement, puis s'est élançé vers le faubourg Saint-Germain. A peine ai-je pu distinguer, au fond, le scintillement des diamants et des fleurs de bal! la lueur des lanternes a passé comme une raie sanglante sur la pâle figure du mendiant, ses yeux se sont ouverts, un éclair a illuminé son regard qui a poursuivi

l'opulent équipage jusqu'à ce qu'il eût disparu dans la nuit!

J'ai laissé tomber dans le chapeau toujours étendu une légère aumône et je suis passé vite!

Hélas! je venais de surprendre les deux plus tristes secrets du mal qui tourmente notre siècle, l'envie haineuse de celui qui souffre et l'oubli égoïste de celui qui joint.

Tout le plaisir de cette promenade s'est évanoui; j'ai cessé de regarder autour de moi pour rentrer en moi-même. Au spectacle animé et mouvant de la rue a succédé la discussion intérieure de tous ces douloureux problèmes écrits depuis quatre mille ans au fond de chacune des luttes humaines, mais plus clairement posés de nos jours.

Je songeais à l'inutilité de tant de combats qui n'avaient fait que déplacer alternativement le malheur avec la victoire, à ces malentendus passionnés renouvelant, de génération en génération, la sanglante histoire d'Abel et de Caïn jeté attristé par ces lugubres images; je marchais à l'aventure, lorsque le silence qui s'était fait autour de moi m'a fait sortir insensiblement de ma préoccupation.

J'étais arrivé à une de ces rues écartées où l'aisance sans faste et la méditation laborieuse aiment à s'abriter. Aucune boutique ne bordait les trottoirs faiblement éclairés; on n'entendait que le bruit lointain des voitures et les pas de quelques habitants qui regagnaient tranquillement leurs demeures.

Je reconnus aussitôt la rue, bien que je n'y fusse venu qu'une fois.

Il y avait de cela deux années. A la même époque, je longais la Seine, dont les berges noyées dans l'ombre laissaient le regard s'étendre en tous sens, et à laquelle l'illumination des quais et des ponts donnait l'aspect d'un lac enguirlandé d'étoiles. J'étais atteint le Louvre, lorsqu'un rassemblement formé près du parapet m'arrêta: on entourait un enfant d'environ six ans, qui pleurait. Je demandai la cause de ses larmes.

— Il paraît qu'on l'a envoyé promener aux Tuileries, me dit un maçon qui revenait du travail, sa truelle à la main; le domestique qui le conduisait a trouvé là des amis, et a dit à l'enfant de l'attendre tandis qu'il allait prendre un canon; mais il faut croire que la soif lui sera venue en buvant, car il n'a pas reparu et le petit ne retrouve plus son logement.

— Mais il faut lui demander son nom et son adresse?

— Parbleu! c'est ce qu'ils font depuis une heure; mais tout ce qu'il peut dire c'est qu'il s'appelle Charles et que son père est M. Duval..... Il y en a douze cents dans Paris, des Duval.

— Ainsi il ne peut indiquer son quartier?

— Ah bien oui! vous ne voyez donc pas que c'est un petit riche? Ça n'est jamais sorti qu'en voiture ou avec un laquais; ça ne sait pas se conduire tout seul.

Ici le maçon fut interrompu par quelques voix qui s'élevaient au-dessus des autres.

— On ne peut pas le laisser sur le pavé, disaient les uns.

Non, non, les enlèveurs d'enfants l'emporteraient! continuaient les autres.

— Il faut l'amener chez le commissaire.

— On à la préfecture de police.

— Oui, c'est cela, viens, petit!

Mais l'enfant, que ces avertissements de danger et ces noms de police et de commissaire avaient effrayé, criaït plus fort en reculant vers le parapet. On s'efforçait en vain de le persuader, sa résistance grandissait avec son inquiétude, et les plus pressés commençaient à se décourager, lorsque la voix d'un petit garçon s'éleva au milieu du débat.

— Je le connais bien, moi, dit-il en regardant l'enfant perdu: il est de notre quartier.

— Quel quartier?

— Là-bas, à l'autre côté des boulevards, rue des Magasins.

— Et tu l'as déjà vu?

— Oui, oui, c'est le fils de la grande maison au bout de la rue, où ce qu'il y a une porte à grille avec des pointes dorées.

L'enfant redressa vivement la tête et les larmes s'arrêtèrent dans ses yeux.

Le petit garçon répondit à toutes les questions qui lui furent adressées, et donna des renseignements qui ne pouvaient laisser aucun doute. L'enfant égaré le comprit, car il s'approcha de lui comme s'il eût voulu se mettre sous sa protection.

— Ainsi, tu peux le conduire à ses parents? demanda le maçon qui avait écouté l'explication avec un véritable intérêt.

— Tiens, ça ne sera pas malin, répliqua le petit garçon, puisque c'est ma route.